



**AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°12-2024-151

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2024

# Sommaire

## **Sous-Préfecture Villefranche de Rouergue /**

12-2024-03-29-00001 - Arrêté modifiant la composition du CDEN

FSU\_CDEN-01-2024.odt (4 pages)

Page 3

Sous-Préfecture Villefranche de Rouergue

12-2024-03-29-00001

Arrêté modifiant la composition du CDEN  
FSU\_CDEN-01-2024.odt



**BUREAU REGLEMENTATION  
GENERALE**

**Arrêté du 29 mars 2024 portant composition  
du conseil départemental de l'éducation nationale de l'Aveyron**

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-1 et suivants ;

**VU** le code de l'éducation et notamment les articles L 235-1 et R 235-1 à R 235-11-1 ;

**VU** le décret du 5 octobre 2022 nommant Monsieur Charles GIUSTI préfet de l'Aveyron ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Christophe BURBAUD, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue ;

**VU** les désignations effectuées :

- au titre des représentants du conseil régional, par délibération du 22/10/2021 ;
- au titre des représentants du conseil départemental, suite à la délibération du 15/12/2023 ;
- au titre des représentants des communes, par l'association des maires le 27/08/2020 ;
- au titre de représentants des personnels titulaires de l'État, par les organisations représentatives, pour le syndicat FSU le 26/01/2024 et pour le syndicat UNSA-Education le 20/02/2023 ;
- par les associations représentantes des parents d'élèves le 26/03/2024 ;
- par les représentants des associations complémentaires ;
- au titre de personnalité compétente dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel, nommée par le Préfet modifié le 16/03/2023;
- au titre de personnalité compétente dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel, nommée par le Conseil départemental suite à la réunion du 15/12/2023 ;

**VU** la désignation du délégué départemental de l'éducation nationale siégeant à titre consultatif ;

**VU** les propositions de désignation faites par la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Aveyron ;

**Considérant** la nécessité d'actualiser la composition du conseil départemental de l'éducation nationale au regard des nombreuses modifications intervenues depuis l'arrêté initial de composition du 29 juillet 2016 ;

Sur proposition de M. le Sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue ;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Le conseil départemental de l'éducation nationale est présidé par le préfet de l'Aveyron ou le président du conseil départemental de l'Aveyron, selon que les questions soumises aux délibérations du conseil sont la compétence de l'État ou de celle du Département.

**Article 2 :** Les présidents des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements sont suppléés dans des conditions ci-après :

1° En cas d'empêchement du préfet du département, le conseil est présidé par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie ;  
2° En cas d'empêchement du président du conseil départemental, le conseil est présidé par le conseiller départemental délégué à cet effet par le président du conseil départemental.

Les suppléants des présidents ont la qualité de vice-présidents.

Les présidents et les vice-présidents sont membres de droit des conseils. Ils ne participent pas aux votes.

**Article 3 :** Outre les présidents et les vice-présidents, la composition du conseil départemental de l'éducation nationale est fixé comme suit :

**A - Membres représentant les communes, le département et la région :**

**I - Quatre maires représentant les communes :**

**TITULAIRES**

Monsieur Michel ARTUS  
Maire de Moyrazès

Madame Danièle VERGONNIER  
Maire de la Cresse

Madame Karine CLEMENT  
Maire de Naucelle

Monsieur Bernard SCHEUER  
Maire de St Côte d'Olt

**SUPPLEANTS**

Monsieur Jean-Marc CALVET  
Maire de Rignac

Monsieur Pierre PANTENELLA  
Maire de St Rome de Cernon

Madame Geneviève GASQ-BARES  
Maire de Condon d'Aubrac

Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN  
Maire du Bas Segala

**II - Cinq conseillers représentant le conseil départemental :**

**TITULAIRES**

Monsieur Vincent ALAZARD  
Conseiller départemental Aubrac et Cardalez

Madame Monique ALIES  
Conseillère départementale Causses Rougiers

Madame Nathalie PUEL  
Conseillère départem. Monts du Réquistanais

Madame Valérie ABADIE-ROQUES  
Conseillère départem. Rodez-Onet

Madame Graziella PIERINI  
Conseillère départementale Enne et Alzou

**SUPPLEANTS**

Monsieur Jean-Luc CALMELLY  
Conseiller départemental Causse-Comtal

Madame Nadine FRAYSSE  
Conseillère départementale Raspes et Lévézou

Monsieur Christophe LABORIE  
Conseiller départemental Causses-Rougiers

Madame Emilie SAULES LE BARS  
Conseillère départementale. Rodez-2

Madame Stéphanie BAYOL  
Conseillère départementale Villefranche-de-Rouergue

**III - Un conseiller représentant le conseil régional :**

**TITULAIRE**

Madame Christine SAHUET

**SUPPLEANT**

Madame Emmanuelle GAZEL

**B-Membres représentant les personnels titulaires de l'État exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés situés dans le département :**

**Syndicat FSU**

**TITULAIRES**

Madame Maryline LAUMOND

Madame Stéphanie MASSOL

Madame Julie BERNAT

Monsieur Antoine CANTAIS

Madame Karine INDELICATO

Monsieur Sébastien LAUMOND

**SUPPLEANTS**

Madame Céline PETIT

Monsieur Nicolas GOMBERT

Madame Cécile RAYNAL

Monsieur François LEBRIN

Madame Emilie MAFFRE

Monsieur Sylvain LAGARDE

**Syndicat UNSA Education**

**TITULAIRES**

Madame Sophie HERAN

Madame Hélène GARRIC

Monsieur Antoine DE ZERBI

Madame Émilie BONNET-MAXCH

**SUPPLEANTS**

Madame Sylvie BRUEL

Monsieur François-Arnaud CASALIS

Monsieur Sébastien SEGUR

Monsieur Sébastien LE GALL

**C-Membres représentant les usagers dont :**

**I – représentants des parents d'élèves :**

**TITULAIRES**

Monsieur Sébastien GILBERT

Monsieur Bernard ANGLADE

Madame Aurore FILLOLA

Madame Aurélie COCHARD

Monsieur Nicolas ROUZIES

Monsieur Pierre COURNEDE

Monsieur ou Madame Jamaa HAOUMALEK

**II**—représentant des associations complémentaires :

TITULAIRE

SUPPLEANT

Monsieur Camille BRIANCON

Monsieur Jérôme ULL

**III**—deux personnalités compétentes dans le domaine économique, social, éducatif et culturel :

Nommées par le préfet

TITULAIRE

SUPPLEANT

à définir

Madame Emmanuelle BELLE

Nommées par le président du conseil départemental :

TITULAIRE

SUPPLEANT

Monsieur Pierre-Marie PUECH

Madame Marie-France LEONI

D-Membre siégeant à titre consultatif : un délégué départemental de l'éducation nationale nommé par le préfet du département :

TITULAIRE

SUPPLEANT

Madame Dominique ROBLOT

Monsieur Michel PASCAL

**Article 3** : Les arrêtés préfectoraux de composition du 29 juillet 2016, portant renouvellement du 29 août 2019 ainsi que les arrêtés modificatifs du 27 août 2020, du 25 mars 2021, du 1<sup>er</sup> septembre 2021, du 4 février 2022, du 6 mars 2023 et du 26 janvier 2024 sont abrogés.

**Article 4** : Délais et voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse par courrier et également par l'application informatique « Télérecours » accessible par le lien <http://www.telerecours> dans un délai de deux mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs.

**Article 5** : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue et la directrice académique des services de l'éducation nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres du conseil de l'éducation nationale et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Villefranche-de-Rouergue, le 29 mars 2024

Pour le Préfet, par délégation  
Le Sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue

Christophe BURBAUD